

Initiatives ministérielles

Je suppose que cette question n'intéresse pas le gouvernement, comme en témoignent les compressions budgétaires qu'il a imposées au Conseil des Arts du Canada. Il ne s'intéresse pas au Conseil des Arts et certainement pas non plus à la recherche en sciences humaines, autrement il n'imposerait pas ces compressions budgétaires maintenant. Il ferait plutôt tout ce qu'il lui est possible de faire pour trouver des solutions aux problèmes que nous avons à Montréal, par exemple. Le gouvernement pourrait examiner les problèmes fondamentaux liés à l'emploi, les problèmes scolaires et le taux de décrochage au niveau secondaire.

Il pourrait examiner les raisons pour lesquelles les gens doivent maintenant faire appel aux banques d'alimentation et les jeunes doivent maintenant dormir dans les rues. Il pourrait faire ce genre de recherches et trouver des solutions novatrices au sujet de la dette et du déficit tout en élaborant des politiques sociales justes et adéquates qui répondraient aux besoins pressants de ces gens ordinaires et non pas à ceux des concepteurs de politiques désastreuses qui ne sont d'aucune utilité au Conseil de recherches en sciences humaines et au Conseil des Arts du Canada.

J'ai demandé un renvoi à six mois qui aurait permis au gouvernement de tenir des consultations—ce qu'il n'a pas fait. Le gouvernement a maintenant le culot de dire que j'ai mal rapporté certaines données et informations du comité. Il dit qu'il va épargner 6 millions de dollars, mais il parle ensuite de 5 millions de dollars—après avoir apporté une petite correction au milieu du texte. Il devait le faire en cinq ans mais il le fera maintenant en trois ans. Le gouvernement loue ensuite le Conseil des sciences parce qu'il fera un travail très soigné et novateur en faisant de l'organisation issue de la fusion des trois groupes une organisation beaucoup moins coûteuse et nettement plus rationnelle du point de vue administratif. Le gouvernement a parlé d'environ 217 millions de dollars et de 35 millions de dollars d'économie possible.

Le Conseil des Arts du Canada n'a pas le choix. Le gouvernement a réduit ses subventions. Que peut-on attendre de lui? Il doit réduire, réduire et encore réduire et il ne sait pas d'où viennent les budgets ni leur véritable importance. Il sait seulement que le bien-être des scien-

tifiques, les recherches qu'il faut effectuer et l'appui qu'il faut accorder aux arts et aux artistes important peu pour le gouvernement. La meilleure chose qui pourrait arriver, ce serait que cette disposition soit entièrement supprimée—ce serait réaliste. C'est ce à quoi je me serais attendue si le gouvernement avait accepté de mettre cette disposition de côté pour six mois et de tenir des consultations, ce qu'il n'a jamais fait.

[Français]

Mais têtus comme ils sont, ils continuent sur le chemin de la perte. Je crois que c'est une erreur, une grave erreur. Les remarques et les options qui ont été soumises par le député de Regina sont très sensées. J'espérais que le gouvernement soit à l'écoute, mais, malheureusement, je ne crois pas qu'il l'ait été.

[Traduction]

Par ailleurs, je suis en faveur d'une disposition de temporisation. Je me réjouis que mon collègue, le député de Winnipeg, ait proposé une disposition en ce sens. Le ministre estime peut-être que la période de six ans qu'il préconise est préférable à la période de cinq ans que nous proposons, mais nous en reparlerons lorsque viendra le moment de discuter de la motion n° 40 de mon collègue. Nous pourrions alors examiner si c'est la période de six ans ou celle de cinq ans qui est préférable. Il faut au moins avoir une disposition de temporisation, car cette motion est simplement ridicule.

• (1245)

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole à propos des amendements proposés par mon collègue, le député de Saint-Boniface.

Il faut souligner ce matin que le gouvernement fait erreur en n'acceptant pas nos suggestions. Nous souhaitons tous les meilleurs résultats. Il s'est glissé, dans la mesure à l'étude, des lacunes auxquelles on pourrait remédier.

Je le répète, je m'oppose à la dissolution de la Société d'expansion du Cap-Breton, mais en laissant ce thème de côté, je souhaiterais voir améliorer certaines dispositions du projet de loi.